



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.29
1^{er} mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Neuvième session
Genève, 22-25 février 2005
Point 3 de l'ordre du jour

**AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR
LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES**

Recommandations concertées*

1. La Commission reconnaît que le secteur des PME peut considérablement contribuer à la création d'emplois, à la croissance économique et à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté inscrit dans la Déclaration du Millénaire. Elle rappelle qu'à sa onzième session, la Conférence a reçu pour mission de poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique international. Elle reconnaît en outre qu'au cours des dernières décennies, le processus de mondialisation a influé sur l'environnement économique des PME dans les pays en développement, PME pour lesquelles il devient de plus en plus important, pour tirer profit du commerce international et des possibilités et perspectives d'investissement, d'être compétitives sur les marchés internationaux.

* Adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à la séance plénière de clôture de sa neuvième session, le vendredi 25 février 2005.

2. La Commission reconnaît que l'internationalisation des entreprises est l'un des principaux moyens de renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement et qu'elle passe par des mesures de correction des insuffisances structurelles, par des réseaux intégrés de production et de distribution, à l'exemple des relations entre STN et PME, des groupements et des chaînes de valeur mondiales, et par des investissements extérieurs directs.

3. La Commission demande à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse dans le domaine de la compétitivité des entreprises, en particulier l'analyse des possibilités d'action pour accroître la compétitivité des entreprises des pays en développement par leur internationalisation, y compris l'établissement de liens avec de grandes entreprises internationales, l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et la réalisation d'investissements extérieurs directs.

4. La Commission convient en outre que la CNUCED poursuive ses efforts d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de contribuer à la création d'un environnement propice aux PME et à la stimulation de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Il faudrait notamment recourir à des partenariats secteur public- secteur privé, ainsi qu'au programme EMPRETEC. Par ailleurs, la Commission demande au secrétariat d'étudier les moyens d'apporter de meilleures réponses aux questions relatives au développement des PME, et aussi d'aider les pays touchés par le tsunami dans leurs efforts de reconstruction en leur apportant une assistance dans le domaine de la compétitivité des PME.

5. Elle demande au secrétariat d'entreprendre une étude préliminaire sur la définition d'un cadre d'analyse de la compétitivité et des indicateurs correspondants, afin de soutenir la mise en place d'un secteur des PME reposant sur des bases solides dans les pays en développement et les pays en transition.
